

BAREME DES HONORAIRES

Une grille d'honoraires transparents, raisonnables et performants :

TRANSACTION

Honoraires à charge de l'acquéreur

Maison - Appartement d'habitation, selon le prix de vente du bien net vendeur :

- De 0 à 174 999 € : 6 900 € TTC.
- De 175 000 à 309 999 € : 8 900 € TTC.
- De 310 000 à 374 999 € : 10 900 € TTC.
- De 375 000 à 499 999 € : 12 900 € TTC.
- A partir de 500 000 €, biens d'exception : 3 % TTC du prix net vendeur.

Terrain, selon le prix de vente du bien net vendeur :

- De 0 à 99 999 € : 4 900 € TTC*.
- De 100 000 € à 299 999 € : 6 900 € TTC*.
- A partir de 300 000 € : 3 % TTC du prix net vendeur.

*Terrain sollicitant un accompagnement urbanistique particulier ou une gestion des relations avec d'autres professionnels de l'immobilier tels que promoteurs, constructeurs, etc, sera dans la tranche à 6 900 € TTC d'honoraires, même si son prix est en-deçà de 99 999 € net vendeur.

Autre :

- Bâtiments industriels, commerciaux, de loisirs, etc : 5 % TTC du prix net vendeur.
- Parking, garage, etc, jusqu'à 15 000 € net vendeur : 2 500 € TTC.
- Opération de promotion, opération globale maison + terrain, etc : sur devis.

Service complémentaire :

- Estimation : sur devis.

LOCATION

Honoraires répartis par moitié entre le propriétaire et le locataire
(hors frais d'entremise à la charge du propriétaire : 1 €)

Maison - Appartement loué vide* :

10 % TTC du montant du loyer annuel hors charges + 182 € TTC de frais de rédaction de bail, de dossier et de gestion à chaque changement de locataire, et selon demande particulière du locataire, + 80 € TTC si jamais il s'agit de locataires ou de cautions solidaires ne pouvant se déplacer, justifiant des signatures à distance et des envois postaux.

Maison - Appartement loué meublé* :

8 % TTC du montant du loyer annuel hors charges + 182 € TTC de frais de rédaction de bail, de dossier et de gestion, à chaque changement de locataire.

*Dossier de demande de dérogation auprès de l'ARS : 300 € TTC.

Local commercial, industriel ou professionnel :

15 % TTC du montant du loyer annuel hors charges + 182 € TTC de frais de rédaction de bail, de dossier et de gestion (préconisé 100 % à la charge du locataire).

Frais pour avenant et/ou renouvellement de bail : 180 € TTC à charge du demandeur.

GESTION LOCATIVE

Honoraires à charge du propriétaire-bailleur

8.5 % TTC du montant des sommes encaissées (loyer + charges).



VIGNEUX-DE-BRETAGNE

46 Rue du Petit Prince - 44360

SARL au capital de 7 000 €
RCS Nantes n° 537 642 308
Garantie SOCAF n° SP29164
CPI 2240TG

Siège social : 46 Rue du Petit Prince
44360 VIGNEUX-DE-BRETAGNE



09.81.62.61.46 - 02.28.96.09.08



ORVAULT

10 Rue Hubert de la Brosse - 44700

SARL au capital de 500 €
RCS St-Nazaire n° 811 884 329
Garantie SOCAF n° SP30606
CPI 4402 2015 00 001 177

Siège social : 15 Rue de la Madeleine
44130 FAY-DE-BRETAGNE



contact@cabinet-i.com



FAY-DE-BRETAGNE

15 Rue de la Madeleine - 44130

SARL au capital de 500 €
RCS St-Nazaire n° 811 627 231
Garantie SOCAF n° SP30659
CPI 4402 2016 000 003 793

Siège social : 15 Rue de la Madeleine
44130 FAY-DE-BRETAGNE



www.cabinet-i.com